



Par A.Pitche

L'EVERCINIEN



Bulletin Municipal

Janvier 2025

Les vœux pour cette nouvelle année 2025,

Avant de nous tourner définitivement vers 2025, portons le regard une dernière fois sur l'année qui vient de s'écouler.

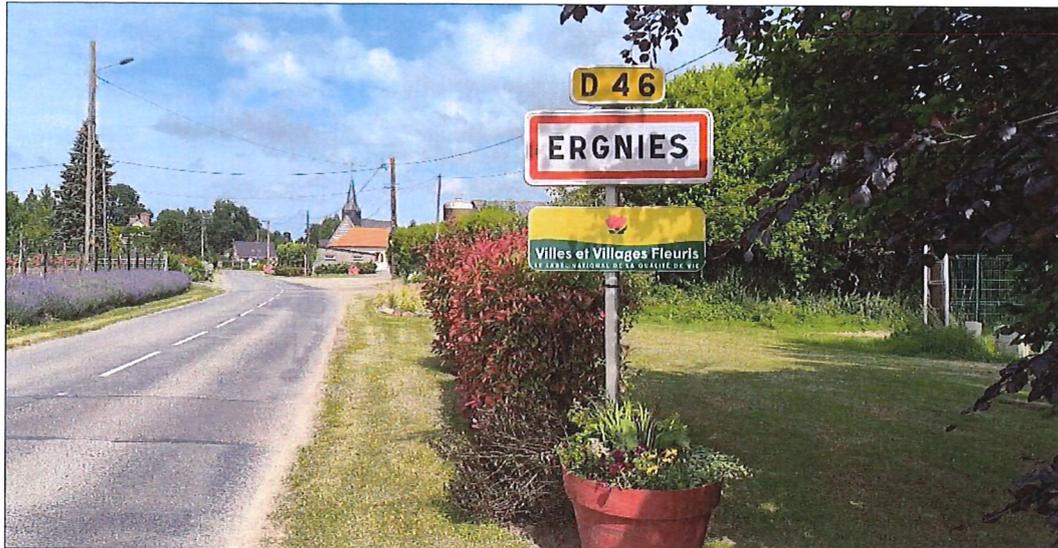
2024 aura été marquée par le retour des Jeux Olympiques à Paris. Au-delà de la réussite sportive, les jeux ont incarné durant 2 mois un esprit de cohésion et de fraternité entre les nations. A cette occasion, chacun a su oublier les divisions et les différences culturelles et politiques. A l'heure même où les tensions et les conflits secouent le monde et nous rappellent à quel point la paix est fragile, l'esprit des jeux nous a permis de nourrir quelques motifs d'espoir et d'optimisme quant à la nature humaine. Alors en cette période de vœux, ayons une pensée solidaire pour toutes les populations qui souffrent et souhaitons qu'en 2025, à l'image du cessez le feu récemment signé au Proche-Orient, le dialogue prévaudra enfin sur la confrontation.

Dans une approche plus légère et plus locale, souhaitons qu'en 2025 nous puissions nous réunir toujours plus nombreux aux différentes festivités communales. Ces rassemblements font partie intégrante de l'identité de notre village. Alors ne négligeons pas l'importance de ces moments de convivialité qui participent au maintien de la vitalité de nos petits villages. Sachons maintenir et perpétuer ce lien et cet état d'esprit le plus longtemps possible.

Le conseil municipal et moi-même, souhaitons à chacun d'entre vous une année 2025 pleine de joie, de santé et de prospérité. Que cette année soit porteuse de projets réussis et de moments de bonheur pour vous, vos proches et vos familles.

Le Maire,

D. BRIET



2 ans après l'obtention de notre première fleur, le jury de « Villes et Villages Fleuris » s'est déplacé de nouveau à ERGNIES le 9 juillet 2024.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à l'issue de cette visite, notre commune a conservé sa distinction « 1 fleur » au label Villes et Villages Fleuris.

▪ Qu'est-ce que le label Villes et Villages Fleuris ?

Créé en 1959, le label Villes et Villages Fleuris est un label de qualité qui récompense les communes mettant en œuvre des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Il évalue différents critères tels que :

- **La qualité de l'environnement paysager et végétal** : fleurissement, espaces verts, arbres, etc.
- **Les efforts en faveur du développement durable** : gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, etc.
- **La valorisation du patrimoine bâti et naturel.**
- **L'animation et l'implication des habitants.**

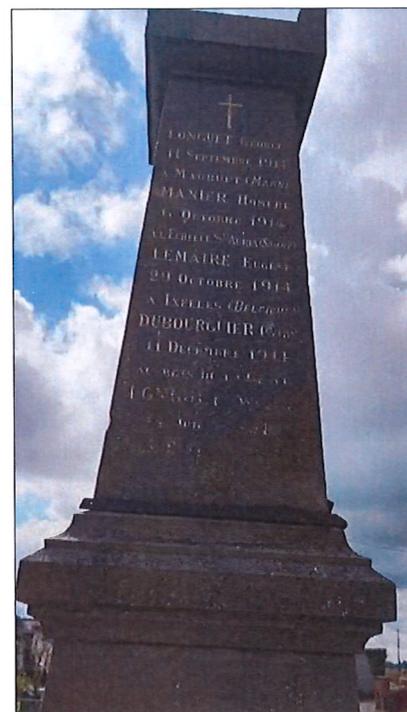
L'obtention d'une « fleur » témoigne d'un engagement concret en faveur de l'embellissement du village et de la qualité de vie.

Nous tenons à remercier David et ses employés ainsi que tous les habitants qui, par leurs actions et leur implication, contribuent à l'embellissement de notre village. Cette distinction est le fruit d'un travail collectif et nous encourage à poursuivre nos efforts pour améliorer encore davantage notre cadre de vie.



Rénovation du monument aux morts

Après plus d'un siècle d'épreuves et d'outrages du temps, notre Monument aux Morts, érigé en 1922 en mémoire de nos soldats tombés pour la France, a retrouvé tout son éclat. Cette rénovation, a permis de redonner vie à ce symbole fort de notre identité. Nous pourrons à présent rendre un hommage pérenne à ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.



La gravure, le nettoyage et le remplacement des pièces trop abîmées ne pouvant être restaurées a coûté 6735 euros. Pour supporter le coût de cette rénovation, nous avons sollicité plusieurs organismes. Trois d'entre eux ont répondu favorablement à notre demande :

- Le Parc Naturel Régional pour un montant de 1477.50 euros
- le conseil départemental pour un montant de 1061 euros
- la région Hauts de France pour un montant de 2020.50euros

Nous remercions chaleureusement le PNR, le conseil départemental ainsi que la région Hauts de France pour leurs généreuses contributions, qui ont permis un financement à hauteur de 70% de ce projet.

Rénovation de la salle des fêtes

L'usure du temps faisant son œuvre, il y avait urgence de remplacer les portes et les fenêtres de notre salle des fêtes.



Les anciennes menuiseries étant constituées de simples vitrages, leur remplacement par des modèles énergétiquement plus performants permettra de réduire considérablement les pertes de chaleur en hiver et les gains de chaleur en été.

Ces nouvelles fenêtres et portes offrent également une isolation phonique renforcée, limitant les nuisances sonores pour le voisinage et améliorant la qualité acoustique de la salle.



Les travaux de rénovation ont été assurés par la société Ternois, pour un coût de 16 500 euros HT.

Afin de pouvoir supporter la charge des travaux, la commune a établi plusieurs dossiers de subvention. Le conseil départemental et le Font Vert ont répondu favorablement à notre demande et ont subventionné cette rénovation à 80%.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 3 300 euros sur les 16 500 euros de facture totale.

Nous remercions le conseil départemental ainsi que le font Vert pour ce soutien financier qui a permis le rajeunissement de notre salle des Fêtes.

Chasse aux œufs de Pâques.

Les enfants ont été encore nombreux à parcourir la place de la Mairie lors de la chasse aux œufs de Pâques.



Sous les yeux de la Mascotte, les enfants ont inspecté chaque recoin à la recherche des centaines de chocolats déposés lors du passage des cloches.



Chacun a pu repartir avec un panier bien garni.



Les festivités du 13 Juillet



Petits et grands sont venus en nombre pour profiter des nombreux stands de jeux (assiettes picardes, quilles, jeu de l'anneau, maquillage, ...) et de la structure gonflable.



La salle des fêtes et le barnum ont accueilli 110 convives venus se restaurer pour l'occasion avant le départ pour la retraite aux flambeaux.

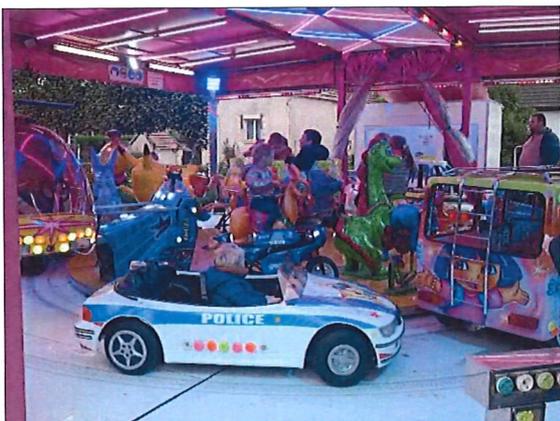


Le défilé s'est terminé par la dépose des nénuphars flottants sur la mare.



La fête eud'chés mingueux ed paté d'mouc

C'est sous un ciel gris qu'a eu lieu la dernière fête du secteur. Pour la troisième année, les festivités ont démarré dès le samedi après-midi.



Les Everciniens ont été une nouvelle fois nombreux à se déplacer en famille ou entre amis.



Les festivités se sont poursuivies le dimanche. A noter que les gagnants du concours du jeu de la grenouille ont été récompensés d'une coupe et d'un paquet de bonbons.

A cette occasion chacun a pu profiter d'une boisson chaude et des pâtisseries offertes par la municipalité.



Les festivités de Noël



Cette année, les festivités ont débuté le vendredi avec la privatisation de la patinoire de Flixecourt.

La collation a été fort appréciée des patineurs !



Les festivités se sont poursuivies le lendemain avec un spectacle de magie, en attendant l'arrivée du Père Noël.



Rappel sur les autorisations d'urbanisme.

Vous souhaitez réaliser de nouvelles constructions, des travaux sur des bâtiments existants, des aménagements ou changer l'aspect extérieur d'une construction (changements de portes et de fenêtres, les ravalements de façades, l'installation d'une pompe à chaleur, de panneaux solaires ou photovoltaïques, l'isolation extérieure d'un bâtiment) mais aussi l'installation et la modification d'une clôture, la construction d'un abri de jardin, ...

Ces travaux et aménagements nécessitent au préalable le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Différentes démarches existent en fonction de la nature, de l'importance et de la localisation du projet. Ils vous sont présentés sur le document ci-dessous :

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Les horaires de la déchetterie.

Vous souhaitez vous débarrasser de :

- déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles...)
- produits toxiques, inflammables, polluants (huiles de moteur, batteries de voiture, peintures, solvants...)
- déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...),
- gravats, ferrailles...

Ces déchets peuvent être déposés dans l'une des sept déchèteries à votre disposition sur le territoire Ponthieu-Marquenterre, sur présentation d'une carte d'accès.

Attention !

Le volume d'apport de déchets maximum est de 2 m³ par jour et par déchèterie.

Rappel des horaires de la déchèterie de Domqueur :

Déchèterie de DOMQUEUR Route de Saint-Riquier - RD 12 Tél : 06 01 34 25 83				
	Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	FERMÉE	
Jeudi	FERMÉE		FERMÉE	14h - 17h45
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45
Dimanche	FERMÉE		9h - 11h45	
Jours fériés	FERMÉE		FERMÉE	

Comment obtenir une carte d'accès ?

- Je télécharge le formulaire de demande d'accès aux déchèteries et le règlement de délivrance et d'utilisation de la carte, sur le sire de la CCPM :

<https://www.ponthieu-marquenterre.fr/environnement/coordonnees-et-horaires/>

- J'envoie ou je dépose les documents complétés au siège social à Rue ou dans l'une des sept déchèteries.
- Vous serez ensuite notifié par téléphone que votre carte est disponible en déchèterie.

Prévention contre les nuisibles.

-Les rats :

Les rats n'ont pas disparu de notre village, cependant le recours aux produits raticides, ainsi que l'intervention d'un dératiser professionnel ont permis de contrôler efficacement la population.

Il est nécessaire de rester vigilant pour éviter toute recrudescence.

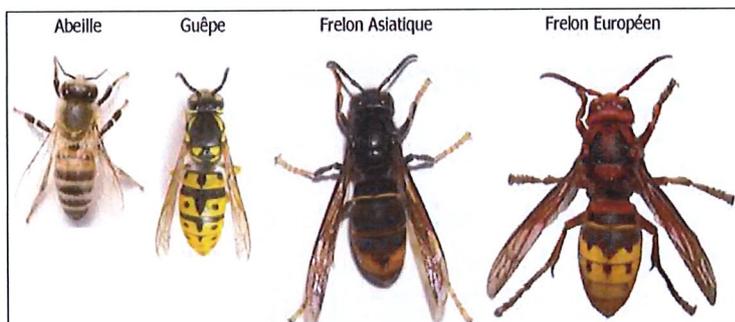
Alors n'hésitez pas à venir vous procurer du produit raticide distribué gratuitement en Mairie.



-les frelons asiatiques :

Un piégeage efficace des reines en début de saison a permis une nouvelle fois de baisser significativement la population de frelon asiatique sur le village.

L'observation de ces frelons a été de ce fait moins fréquente cette année. Il ne faut donc pas relâcher les efforts et continuer à rester vigilant.



Le piégeage sélectif des reines, ainsi que la surveillance et la destruction des nids primaires restent les seuls moyens efficaces de lutte.

Afin de lutter contre la prolifération des frelons et pour que les particuliers n'aient plus à supporter seul, le coût de l'intervention d'une entreprise, le conseil municipal a voté une participation de 100 euros pour toute destruction de nid de frelons sur la commune par un professionnel.

• Le bruit :

L'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 a instauré une nouvelle réglementation concernant le bruit et notamment les bruits de voisinage :

« Ainsi, les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... » ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



-Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13h30 à 19 h.

-Les samedis de 9 h à 12 h et de 14h à 18h30

-Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nous comprenons que les contraintes météorologiques peuvent parfois rendre difficile le respect des horaires de tonte. Cependant, cette réglementation a été mise en place pour le bien de tous les habitants.

• Les feux :



Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique est à l'origine de 6500 décès par an dans les Hauts de France. Cette pollution est due aux émissions des véhicules, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. En effet, ces brûlages émettent également de nombreux composés toxiques (métaux, dioxines, particules, etc.).

L'arrêté préfectoral du 23 juin 2019 interdit sur l'ensemble du territoire régional, le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.).

En vertu de l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe : une amende de 450 euros peut-ainsi être imposée.

En conséquence, les déchets doivent être compostés, broyés pour faire du paillis ou emmenés à la déchetterie et non brûlés.

• L'entretien des haies.

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire un danger pour les usagers du domaine public.

La mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques, mais sur le domaine privé, les propriétaires doivent entretenir les arbres débordants ou risquant de tomber sur les trottoirs et les espaces publics. Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir, créant un danger pour les usagers de la route. Les propriétaires de jardin doivent donc veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous.



Il est impératif de respecter ces horaires, pour être en conformité avec la législation, mais également et surtout afin de respecter les règles élémentaires de courtoisie avec vos voisins.

Le concours des maisons fleuries



Chaque année par ce concours, nous sommes heureux de pouvoir récompenser les habitants qui par le fleurissement et l'entretien de leur maison participent à l'embellissement de notre commune.

classement	NOMS	MOYENNES
1	VANDENBERGHE Francine	16,91
2	BRUHIER Madeleine	16,69
3	RIBEIRO Dominique	16,50
4	BRUHIER Maryse	15,50
5	DARSIN Frédérique	15,13
6	DACRUZ Manu	14,75
7	BRIET Jean Claude	14,63
8	PRANGER HOURSON	14,44
9	DAUSSY Marie Cécile	13,79
10	TETART Miriane	12,63

Nous vous remercions pour vos efforts et votre investissement, qui ont sans aucun doute contribué à l'obtention de notre première fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.

Merci aux membres du jury :

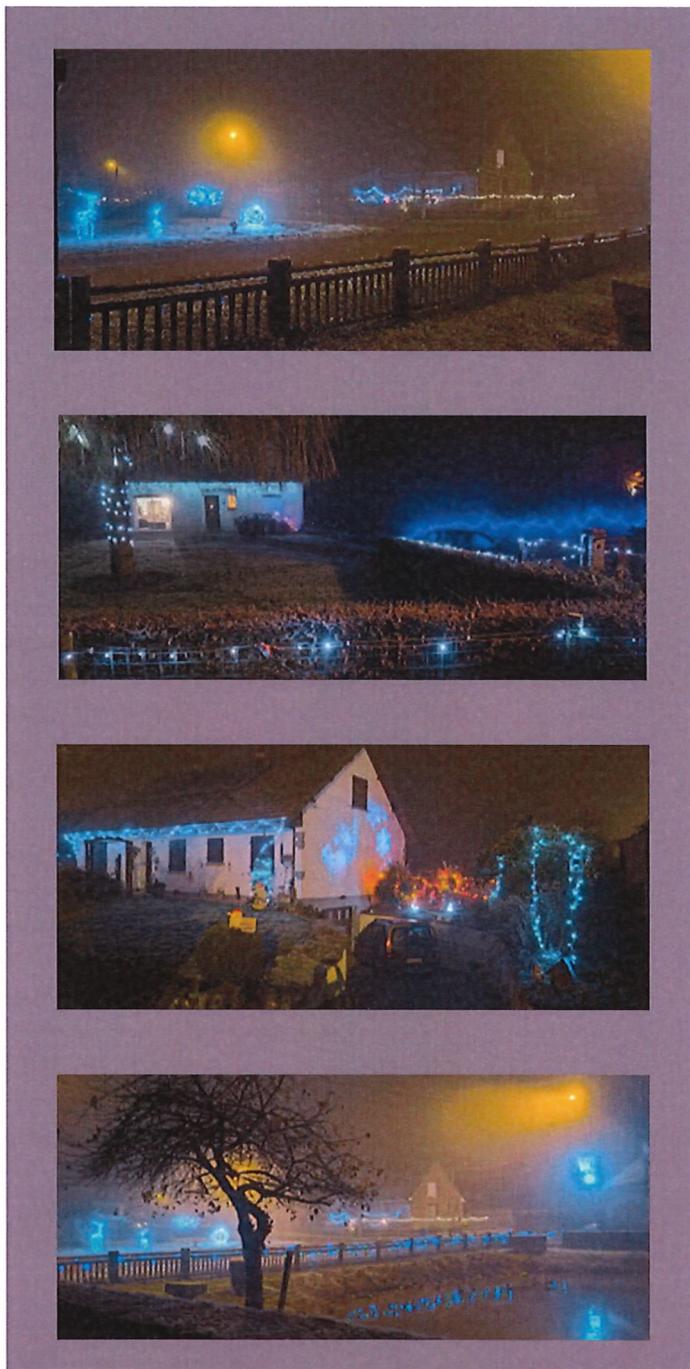
Mme ZUCCOLI E. (St Fuscien)
Mme BALNY S. (Ailly sur Noye)
Mme DUBOIS C. (Amiens)
M. NOYELLE E. (Foncquevilliers)

Concours des maisons illuminées

Chaque fin d'année, au mois de décembre, l'arrivée des illuminations permet d'égayer, et de faire vivre l'esprit de Noël dans nos communes. Malheureusement cette tradition tend peu à peu à se perdre, c'est pourquoi nous sommes si heureux que notre village fasse preuve de résistance et que vous soyez encore si nombreux à participer.

Nous remercions une nouvelle fois tous les habitants qui par leur investissement perpétuent cette si jolie tradition.

Décorations de Noël 2023	Moyennes attribuées
M. et Mme PLANQUART	17.56
M. CAUCHON et Mme FAUCHATRE	17.24
M. PRANGER et Mme HOURSON	17
M. BRIET Jean-Claude	16.94
M. et Mme BRIET Damien	16.31
M. et Mme VANDENBERGUE	15,00
M. et Mme Roothaer	14.44
M. et Mme Sauvage et M. et Mme Tétart	14.37
Mme DE TURCK	13.69



Rendez-vous l'année prochaine, en espérant vous soyez toujours aussi nombreux à nous faire profiter de ce si joli spectacle.

Merci aux membres du jury :

M. et Mme Ancelin (Ailly le Ht Clocher)
Mme BLOT Claire (Valenciennes)
M. BRUNET Alexandre (Scherwillers)

Société de chasse La ST Hubert Ergnies



Meilleurs vœux à tous les lecteurs de l'Evercinien, bonne année 2025 et surtout bonne santé car la grippe A sévit particulièrement fort et remplit les hôpitaux

La bonne année cynégétique attendue par tous les chasseurs ne s'est pas produite. Le printemps froid et tardif a ruiné la reproduction d'une population d'oiseaux déjà affaiblie par la grippe aviaire.

Même constat pour le Lièvre dont la population est en baisse. Toutefois les dernières observations nous rendraient moins pessimistes sur leur effectif.

Le point le plus négatif, c'est la population de lapins qui baisse fortement au point de ne plus en voir, même dans les endroits habituellement fréquentés. On se console avec la baisse des dégâts aux cultures. Les corvidés sont toujours en forte population malgré la régulation et les dégâts sont toujours importants.

Les sangliers sont présents, comme les renards, en forte augmentation ; le chevreuil est bien présent.

Nous espérons un printemps à nouveau favorable à la reproduction du gibier qui permettrait une remontée des effectifs perdreau et faisane. On continue à ne pas tirer la poule faisane afin d'avoir le maximum de reproducteurs sur le terrain.

Frank Abdelatif a repris le travail d'agraine accompli auparavant par Jacques Racine, terrassé par une maladie qui ne lui a laissé aucune chance. Ayons ici une pensée pour lui et l'action qu'il a conduite pour améliorer le gibier de notre territoire.

Vous renouvelant nos meilleurs souhaits pour 2025, nous espérons une belle météo et l'absence de catastrophes climatiques qui ruinerait nos espoirs à nouveau car nous repartons avec une base perdreau qui est faible mais nous permet d'espérer rebondir.

le Président et son conseil d'administration,



Mariage et renouvellement

Le 22 juin 2024, Florian ROOTHAER et Julie DE NOBELE ROOTHAER
ont renouvelé leurs vœux de mariage



Naissance

Marly DECOBECQ, née le 24 Mars 2024



Décès

Aucun décès sur la commune



▪ Les nouveaux habitants :

M. HETROYE et Mme PECRON
et leur Adèle

M. LENGAGNE et Mme BOSSE
et leurs enfants Linette et Léon

Mme OBOME ONDO Alix
et son fils Chemouël-Godwin

Quelques informations utiles

▪ Permanences du secrétariat de la mairie :

Mardi	14h00 – 16h00
Vendredi	16h00 – 18h00



Le secrétariat est également joignable au 03 22 28 08 81.

En cas d'indisponibilité, il est possible de vous accueillir sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

▪ La communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre :



☛ À l'antenne d'Ailly-le-Haut Clocher

☛ Au siège social à Rue

1 rue d'Ergnies
80690 Ailly-le-Haut-clocher
03 22 28 88 18
antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr

33 bis route du Crotoy BP 40038
80120 Rue
03 22 27 86 94
siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Site : <http://www.ponthieu-marquenterre.fr>

▪ Maison France Services.

Si vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives, il existe une *Maison France services* à Ailly le haut Clocher. C'est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. 2 conseillers sont là pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Adresse : Ailly-le-haut-clocher au 1 rue d'Ergnies (Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre)

Horaires :

- lundi toute la journée, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- du mardi au vendredi, uniquement le matin de 8h30 à 12h

Contact : 03 22 28 88 18

▪ Gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher : 03 22 19 33 17

▪ Site de votre commune :

<http://www.ergnies.fr>

Afin de respecter le droit à l'image de chacun, vous pouvez vous opposer à toute publication d'une image vous concernant en nous contactant au : 03 22 28 08 81 ou sur mairie.ergnies@orange.fr

